

CNAS PROSPECTIF

Le Conseil National de l'Action Sociale s'est réuni ce 31 mars 2011 sous la présidence du Sous Directeur des Politiques sociales. Six points étaient à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du CNAS des 25 mars 2010 et du 16 décembre 2010.
2. Suites de la concertation sur les moyens et contenus des politiques ministérielles d'action sociale.
3. Examen des vœux des CDAS.
4. Point sur les associations socio-culturelles : présentation de l'ATSCAF.
5. Départementalisation de Mayotte : dispositif proposé
6. Questions diverses.

Au préalable, FO FINANCES a lu une déclaration liminaire (voir déclaration sur le site FO FINANCES www.financesfo.fr) :

En réponse aux déclarations liminaires, le président a souhaité revenir sur quelques points.

S'agissant du projet de régionalisation de l'action sociale, il s'est voulu rassurant, indiquant à plusieurs reprises, qu'il était hors de question de changer quoi que ce soit dans l'organisation départementale. La régionalisation de la « fonction support » se mettrait en place progressivement sans changement sur le fonctionnement départemental.

FO FINANCES conteste cette approche qui n'a pour objectif que de tempérer la grogne des représentants des personnels et des acteurs de l'action sociale au niveau départemental. Une réunion spécifique est programmée le 28 avril. Pour FO FINANCES, ce projet doit être abandonné et c'est dans ce sens qu'elle participera à ce rendez vous.

Concernant l'organisation des futures instances que constituent tant au niveau local que national, les CHS et CDAS-CNAS suite aux prochaines élections aux comités techniques, le président a indiqué qu'un groupe de travail sera organisé avant la fin du 1^{er} semestre.

S'agissant de la réforme territoriale de l'Etat, le président a confirmé que les agents affectés dans ces structures ont la garantie de bénéficier de l'action sociale des ministères d'origine. La nouvelle convention avec le Ministère de l'Ecologie du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) est en phase de finalisation, mais les points de désaccords ne concernent pas l'action sociale. Le Président a précisé par ailleurs que, si celle-ci expirait au 31 décembre 2010, elle prévoyait toutefois une clause de tacite reconduction.

Suite au groupe de travail restauration « spécial Paris », la direction des politiques sociales avait annoncé vouloir mettre en concurrence l'AGRAF dans le cadre d'un marché public pour la restauration sur le site d'ARGONNE (Paris 19^{ème}). FO FINANCES avait vivement réagi à cette idée. Finalement, ARGONNE aura bien AGRAF comme prestataire.

I-Approbation du PV du CNAS des 25 mars 2010 et du 16 décembre 2010.

Les procès verbaux ont été approuvés à l'unanimité.

II-Suites de la concertation sur les moyens et contenus des politiques ministérielles d'action sociale.

Nouvelles dispositions concernant les aides et prêts (à effet au 1^{er} juin 2011)

Suite au processus de concertation engagé en 2010, les représentants des usagers au sein de l'ALPAF ont été conviés à différents groupes de travail pour l'examen des nouvelles propositions. Le président a indiqué que le ministère a une volonté partagée de faire évoluer au mieux l'accès aux prestations par les agents.

Il a donc été décidé de soumettre toutes les aides et prêts à conditions de ressources selon un barème à deux tranches sauf le prêt « adaptation du logement pour les personnes handicapées ».

Prêt immobilier complémentaire et bonification d'intérêts (prêt bonifié)

→ attribué aux seuls extensions d'une surface habitable créée supérieure à 20m² faisant l'objet d'un permis de construire

→ NON cumulable avec le prêt bonifié attribué pour une acquisition et, avec un prêt immobilier complémentaire en cours de remboursement.

Prêt pour faciliter l'installation

→ dépôt de la demande porté à 2 ans à partir de l'événement générateur du droit

→ pièces justificatives exigées à l'appui des dépenses

Aide à la première installation

→ suppression de la notion de première affectation, attribution dans les 2 ans à compter de la date d'entrée dans les Ministères Economique et Financier ou à compter de la promotion de catégorie avec changement de département.

→ attribution d'une Aide à la Première Installation par logement. Son montant est proratisé en fonction du nombre d'agents(couples ou co-locataires) figurant sur le bail appartenant aux Ministères Economique et Financier.

→ l'Aide à la Première Installation (API) n'est plus attribuée aux agents en détachement dans les MEF.

Prêt à l'amélioration de l'habitat

→ *suppression de la limite de 1500€ pour l'électroménager*. En fonction du revenu fiscal de référence, le prêt amélioration de l'habitat peut être accordé pour un montant compris entre 500€ et 2400€.

Le président a indiqué que certaines propositions avaient été abandonnées « pour l'instant » mais il a précisé qu'elles feraient l'objet d'une nouvelle concertation en 2012.

Par ailleurs, la suppression du Fonds de Solidarité pour les agents victimes de catastrophes naturelles a été évoquée. Cette aide était gérée jusqu'en 2008 par l'ALPAF. Le secrétariat général a décidé d'en abandonner la gestion en raison de sa « complexité ». Devant la protestation des organisations syndicales, le président a décidé de faire une nouvelle proposition lors d'un prochain CNAS et après avoir consulté l'ALPAF.

FO FINANCES a pris acte de la mise sous condition de ressources des prêts. En revanche, FO FINANCES a réaffirmé son opposition aux restrictions d'accès aux prestations « logements ». Le budget 2011 était annoncé en hausse par rapport à 2010, et l'ALPAF a vu sa subvention augmenter de 4M€. Force est de constater, malgré ces crédits supplémentaires, que l'administration continue d'imposer sa logique de restrictions budgétaires à un moment où les besoins des agents s'en font le plus ressentir. FO FINANCES n'accepte pas la remise en cause des prestations sociales au prétexte de faire des économies. Elle continuera à s'opposer au démantèlement de l'action sociale sous toutes ses formes.

Point d'information sur la mise en œuvre du bio

La décision d'introduire du Bio dans la restauration collective découle d'une circulaire du Premier ministre de mai 2008 (Grenelle de l'environnement) qui impose à terme un quota de 20% en denrées Bio sans aucune participation budgétaire de l'Etat. Par conséquent, FO FINANCES a toujours dénoncé le principe d'un surcoût du bio imputé aux agents. Dans ce cadre, la décision de répartir le coût budgétaire de l'introduction du bio à 50% entre les usagers et l'AGRAF ne nous satisfait pas. D'autant que ce surcoût vient s'ajouter à la revalorisation tarifaire du 1^{er} février dernier largement supérieure à l'inflation ainsi qu'à l'amputation de la subvention ministérielle de 1,5M€ en 2 ans et de la non revalorisation des traitements des fonctionnaires.

C'est pourquoi, FO FINANCES s'oppose toujours à cautionner l'introduction du bio dans la restauration AGRAF sous ses modalités actuelles.

III-Examen des vœux des CDAS

Le président a présenté comme chaque année les vœux adoptés en CDAS. De nouveau, FO FINANCES a fait le constat que les effectifs des délégations sont insuffisants au regard des besoins réels des agents.

Lors du CDAS du 16 décembre 2010, FO FINANCES apprenait avec satisfaction qu'aucune réserve ne serait appliquée sur les dotations BIL (enveloppe de crédit allouée à chaque département selon le nombre d'actifs, d'enfants et de retraités). De plus, le budget global de

l'action sociale était annoncé en augmentation, le temps était au beau fixe ! Or, chaque département a reçu en 2011 une dotation identique à 2010 !

FO FINANCES est intervenue pour demander comment le gel de 5 % sur les dotations BIL pouvait être levé pour 2011 quand dans un même temps les délégations recevaient des montants identiques à 2010 !!

Le président a répondu que le même montant global de 2010 moins les 5 % de réserve de précaution a été repris en 2011. **Pour FO FINANCES il s'agit bien là une façon déguisée de diminuer les crédits des budgets d'initiative locale!**

IV-Point sur les associations socio-culturelles : présentation de l' ATSCAF

Une présentation de l'activité de l'association ATSCAF a été faite par son Président. Il a indiqué que cette association loi de 1901, créée le 20 février 1970 propose différentes activités aux agents des Finances. L'Atscaf participe à des manifestations nationales. L'association détient cinq centres de vacances en France : Méribel –Megève – Val d'Isère – Seignosse – Juan-les-Pins. Pour le président de l'ATSCAF le bénévolat et le militantisme constituent la plus grande richesse de cette association..

V-Départementalisation de Mayotte : dispositif proposé

Compte tenu de la départementalisation de Mayotte depuis le 1^{er} avril, le directeur a présenté un dispositif pour la mise en place rapide d'une action sociale au plus proche des agents. Elle se matérialisera par le recrutement d'un délégué au cours de l'année 2011. A partir des résultats des élections professionnelles de 2011 un CDAS sera mis en place. Dès maintenant, un dialogue local informel est institué comprenant un budget d'initiative locale d'un montant fixé à 7000€. Le délégué de la Réunion en assurera de façon temporaire la gestion.

La délégation et le CDAS de la Réunion assureront un rôle de relais en attendant le recrutement du délégué.

Tous les agents bénéficieront des prestations ministérielles de la même façon que les agents de la Métropole.

FO FINANCES n'a de cesse de revendiquer une action sociale pour tous les agents des Ministères quelque soit leur affectation. Aussi, dans ce cadre spécifique, FO FINANCES veillera à l'application du dispositif dans sa globalité.

VI-Questions diverses.

FO FINANCES a saisi l'occasion de l'évocation de Mayotte pour rappeler sa revendication s'agissant de l'action sociale en Nouvelle Calédonie et Polynésie Française.

Le Directeur a indiqué que la DGAFP avait été saisie du problème. Leur réponse ayant été négative, le secrétariat a une réponse fermée sur le sujet.

En revanche, il n'est pas opposé à quelques actions locales comme l'arbre de Noël. **Pour FO FINANCES, ces agents doivent bénéficier de l'ensemble des prestations d'action sociale, y compris ceux qui ne sont pas dans une collectivité départementalisée. Pour FO FINANCES ce dossier n'est donc pas clos !**

FO FINANCES est intervenue pour demander si l'administration maintenait le paiement de crédits supplémentaires à certaines délégations dans le cadre de l'organisation de mini colos. Concernant les vacances de la Toussaint notamment, certaines délégations qui organisaient des séjours enfants pouvaient bénéficier en plus de leur dotation BIL d'une enveloppe supplémentaire de crédit à hauteur de 15,24€ par jour et par enfant participant.

Le président a précisé qu'à compter de 2011, ces crédits étaient supprimés.

FO FINANCES s'est indignée de cette décision, elle considère que c'est une nouvelle fois les familles qui vont être pénalisées à travers les délégations en plus des diminutions de budget chaque année.

Questionnaire crèches

Dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité Femmes-Homme, un engagement a été pris par le ministère d'augmenter de 30 le nombre de berceaux réservés au cours de l'année 2011. Pour **FO FINANCES**, les ministères doivent fournir un effort supplémentaire pour augmenter les réservations de berceaux dans les grandes villes et notamment en Ile de France.

Dans le cadre de la politique ministérielle de réservation de places en crèches, un questionnaire a été envoyé à deux délégations expérimentales, afin de recenser les besoins. La Fédération **FO FINANCES** a interrogé l'administration sur les retours de cette enquête.

Le Président a indiqué que celle-ci était en cours, et que le bilan en serait fait au prochain CNAS.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

A l'issue du « clash » du CNAS du 15 décembre 2009, une concertation s'est engagée tout au long de l'année 2010. Force est de constater, qu'au travers des sujets abordés lors de ce CNAS, l'avenir de l'action sociale des ministères de Bercy est menacé.

Que ce soit sur le sujet de la régionalisation de l'action sociale ou sur les restrictions ajoutés aux conditions d'accès aux prestations logements, l'austérité sociale à Bercy fait son chemin. Plus que jamais, FO FINANCES restera vigilante et déterminée à combattre toute tentative de remise en cause des structures et des réseaux qui concourent à la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale au rabais.

La délégation FO était représentée par : Françoise PHELIX , Anne-Marie RENAUDIN.